REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ISÈRE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° : 35

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITES DE LA SEM TERRITOIRES 38 POUR L'EXERCICE 2010

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 39

Séance du : MARDI 29 NOVEMBRE 2011

Le Conseil Municipal de la VILLE D'ÉCHIROLLES, dument convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RENZO SULLI - MAIRE

PRÉSENTS :
M. SULLI - M. BERTHET - MME LEGRAND - MME SIMARD - MME ROCHAS - MME MEROT - M. TASCA - M. GOIZET - MME COLLET - M. FRACKOWIAK - M. DESCOMBAT - M. NAAMI - M. HERNANDEZ - M. BESSIRON - M. MANDHOUJ - MME DAGORN - MME ADELISE - M. FAURE - M. MELCION - M. COLLIARD - MME SARRAT - MME GOMEZ - M. LABELLE - MME DEMORE

POUVOIRS :
M. CHUMIATCHER A MME COLLET - MME MADRENNES A M. SULLI - MME PÉRES A M. TASCA - M. MAKNI A M. BERTHET - MME ROCHETTE A MME ROCHAS - MME ABRIAL A MME ADELISE - MME MECHTA A MME DEMORE - MME VICENTE A M. COLLIARD - MME FERRARA A M. MELCION

ABSENTS :
M. BLACHE - MME PERFETTI - M. ROYER - MME DJELLAL - MME BERNARD - M. DERBAL

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil :
MME MICHELLE DAGORN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance à été publique.

Le compte rendu intégral de la présente délibération sera affiché à la porte de la Mairie.

Le Maire
Renzo SULLI

WD 662

Délibération n° : 35
Le : 29 NOVEMBRE 2011
Service émetteur : DIRECTION GENERALE
Rapporteur : M. BESSIRON
OBJET : RAPPORT D'ACTIVITES DE LA SEM TERRITOIRES 38 POUR L'EXERCICE 2010

Conformément à l'article L. 1524-5 alinéa 7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration de la société.

La Ville étant actionnaire de la SEM Territoires 38, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport pour l'exercice 2010, adopté par l'Assemblée Générale de la société le 28 juin 2011.

Le conseil municipal, entendu cet exposé,

- Vu le rapport d'activités, ci-joint,
- Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration, disponible auprès des services de la Mairie,
- Vu l'Etat des Finances au 31 décembre 2010, disponible auprès des services de la Mairie,
- Vu le rapport des commissaires aux comptes, disponible auprès des services de la Mairie,

Après avoir délibéré,

- Prend acte du rapport d'activité de la SEM Territoires 38 pour l'exercice 2010.

Nombre de votants : 33

Votes POUR : 33

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire
Renzo SULLI